

DE MALET

(NOTICE GÉNÉALOGIQUE),

SEIGNEURS DE LA JORIE, LA GARDE, DOUSSAC, GLANE, CHENAU, PUYVALLIER, LA FARGE, ROQUEFORT, FONTCAUDE, LA BORIE, etc.; — en *Limosin, Périgord, Bordelois, Bazadois, etc.*

ARMES : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fermaux d'or, posés 2 et 1, qui est DE MALET DE GRAVILLE; aux 2 et 3 d'azur, au lévrier passant d'argent, surmonté de 3 étoiles du même, rangées en chef, qui est DE LA JORIE. — Casque taré au tiers de cinq grilles orné de ses lambrequins de gueules et d'or; aliàs, couronne de marquis; — supports et cimier, trois griffons.

Le nom de Malet est un des plus anciens de France : — Guillaume Malet se distingua à la bataille d'Hastings, en 1066. Robert et Durand Malet, chevaliers, suivirent aussi Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre. — Guillaume Malet, banneret normand, accompagna Godefroy de Bouillon à la première croisade, en 1096. — Robert Malet, II^e du nom, est qualifié du titre de comte dans un acte de 1199, et il figure parmi les bannerets normands à la bataille de Bouvines. — Jean Malet, I^{er} du nom, est mentionné par Joinville sur la liste des chevaliers *de l'ostel du Rey*, qui suivirent Saint-Louis à la croisade de Tunis. — Jean, V^e du nom, sire et baron de Gravelle, se distingua dans maints combats contre les Anglais, comme grand maître des arbalétriers sous Charles VII. — Louis Malet, sire de Gravelle, grand amiral de France en 1486 et chevalier de l'ordre du Roi, prit part à la conquête du royaume de Naples sous Charles VIII : en lui s'éteignit, en 1516, la branche aînée de la maison de Malet, en Normandie, dont La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, Moréri et le P. Anselme ont donné la généalogie.

La maison de MALET DE LA JORIE, en Guienne, est une branche cadette (séparée depuis la fin du XIV^e siècle) de cette ancienne et illustre maison de Malet-Gravelle. Cette communauté d'origine, certifiée par Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, chevalier, ancien président en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, ancien juge d'armes de France, se trouve, en outre, confirmée par les pièces suivantes, dont les originaux existent au Trésor des chartes des archives impériales et à la Bibliothèque Richelieu :

1^o Généalogie manuscrite, extraite du cabinet d'Hozier, de laquelle il résulte qu'antérieurement à 1580 et 1594 (époque où Hugues et Guillaume Malet défendit-

rent le château d'Excideuil contre les Anglais), on ne trouve aucune trace de cette famille en Périgord, et qu'elle a dû succéder vers ce temps à la maison de La Jorie, connue par titres de 1540, 1549 et 1565.

2^o Documents établissant que Hugues Malet, premier seigneur de La Jorie de son nom, était fils de Guillaume Malet, frère puîné de Jean III Malet, sire de Graville, qui fut décapité à Rouen le 5 avril 1556, ainsi que le comte d'Harcourt, pour avoir embrassé le parti de Charles, roi de Navarre, contre Jean, roi de France. Ces documents sont les suivants :

On lit dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, par La Roque, dont le nom a toujours fait autorité en matière généalogique, que Jean II, sire de Graville, ayant épousé Anne de Saint-Venant, eut de cette alliance Jean III, *Guillaume*, Catherine et Jeanne Malet de Graville (*t. 1, p. 163, 824*). — Un mandement du Dauphin, régent de France (depuis roi Charles V), du mois de juin 1559, nous apprend que ce Guillaume Malet partagea avec sondit frère la révolte du roi de Navarre (*Arch. Imp., Trésor des chartes, rég. 87, fol. 224, v^o, n^o 345*). — En 1560, le même Guillaume Malet fut désigné au roi de France par Charles de Navarre, parmi les 500 chevaliers pour lesquels il demandait rémission (*Ibid., cart. 616*). — Il est encore nommé avec Guy et Hugues Malet, écuyers, le 1^{er} mai 1575, dans une revue de la compagnie de Geoffroy Ferron, chevalier bachelier (*Ibid., section hist., série M, cart. 703*), et dans une montre du 15 mars 1584 (*v. st.*), passée à Niort, de la compagnie de Hugues Malet, écuyer (*Ibid.*). — Enfin, des lettres-patentes du roi Charles VI, données à Compiègne le 29 septembre 1584, levant le séquestre mis par les officiers royaux sur les biens de Guillaume Malet, nous apprennent que ce dernier, après le supplice de son frère aîné, s'était retiré en Bretagne et avait embrassé le parti des ennemis du Roi de France, et que sesdits biens étaient situés en Normandie, en Bretagne et *dans la vicomté de Limoges (Ibid.)*.

Par lettres patentes du 12 février 1587, Jean de Bretagne, comte de Penthievre, vicomte de Limoges, nomma Hugues Malet, écuyer, son procureur général dans toute la vicomté de Limoges, pour l'exécution du testament de Jean de Lespinatz, damoiseau de Gabillou (*Bibl. Imp., manusc.*). — Hugues Malet fit montre à Limoges, le 5 juin 1592, de sa compagnie et de huit écuyers de sa chambre, au nombre desquels figure le *bâtard de Graville (Arch. Imp., série M, cart. 703)*. — Il appert d'un ajournement de 1405, que Hugues Malet était lieutenant du capitaine d'Excideuil, et possédait La Jorie depuis 1594 (*orig. en parch.*). — Enfin, la filiation de Hugues Malet et de Guillaume Malet, tous deux fils de Guillaume Malet, frère puîné de l'infortuné sire de Graville, est indiquée en termes précis dans un mandement du 20 février 1422 (*v. st.*) de Henry VI, roi d'Angleterre et de France (*Arch. Imp., sect. hist., sér. M, cart. 703*).

La prise du château d'Excideuil par les Anglais, pendant le commandement de Hugues Malet, occasionna la perte de ses titres de famille, comme le constatent des lettres de relief données à Jean Malet, son fils, par Olivier de Bretagne, comte de

Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, du 6 juillet 1446 (*Cabin. d'Hozier*). Enfin, les preuves de l'émigration en Limosin et en Périgord, d'une branche de la maison de Malet Graille, se trouvent confirmées par une requête qu'adressa au roi Charles VIII, le 20 mars 1496 (*v. st.*), Jehan Malet, sire de La Jorie, pour être autorisé à fortifier son château : il y dit que cent ans avant, feu Guillaume Malet, chevalier, *natif du pays de Normandie*, vint demeurer dans la paroisse de Saint-Méard, en Périgord, et y acquit l'hôtel, fief et manoir de La Jorie (*Arch. Imp., sect. hist., série M, cart. 703*):

Ces diverses indications sont plus que suffisantes pour établir la jonction de la maison de Malet de La Jorie en Guienne avec la maison normande de Malet-Graille. La première a été maintenue noble d'extraction, pendant les recherches, par jugements de M. de Montozon, subdélégué à Périgueux, en date du 12 décembre 1666, et de M. Bazin de Bezons, intendant de Bordeaux, en date du 16 août 1697. Sa filiation, remontant à la date exigée de 1400, a été établie par preuves faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, et devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi; et elle a été admise à jouir des honneurs de Cour les 28 avril et 15 mai 1785 et 11 avril 1786.

On retrouve dans la filiation de cette branche, un seigneur de La Jorie, gouverneur pour le Roi du château d'Excideuil, en 1568. C'est à lui que s'adressent des lettres publiées dans le *Recueil des lettres missives de Henry IV, tom. I, p. 284, et tom. III, p. 706 (Impr. royale, 1843-1846)*, lettres par lesquelles ce grand Roi témoigne à ce gentilhomme sa haute confiance et son affection pour lui, et sa vive satisfaction de sa bravoure et de ses loyaux services.

Depuis son établissement en Limosin et en Périgord, la maison de Malet a contracté des alliances avec les maisons de Châtillon, de Chapt de Rastignac, d'Aubusson, de Segonzac, de Lestrade, de Galard-Béarn, de Vassal, de Bertin, de Jumilhac, de Beaupoil de Sainte-Aulaire, de Grignols, de La Roche-Aymon, d'Abzac, de La Rochejaquelein, de Calvimont, de Mellet, de Maulmont, etc.

Elle a formé les rameaux suivants :

- 1° RAMEAU DE LA JORIE, éteint le 27 août 1843 par la mort du comte Édouard de Malet de La Jorie, prêtre, après son veuvage de mademoiselle de JUMILHAC;
- 2° RAMEAU DE DOUSSAC, représenté par Irieix-Paul, comte de Malet de Glane, allié à Marie-Caroline du BUC;
- 3° RAMEAU DE LA GARDE, représenté par Henry-Auguste-Olivier, marquis de Malet, né le 25 mai 1809, marié : 1° à N... HURULT DE VIBRAYE, morte le 8 janvier 1839; 2° à mademoiselle DE WISMES;
- 4° RAMEAU DE LA GARDE DU PONT DE SAINT-VINCENT, représenté par François-Antoine-César de Malet de Chenau, ancien officier de Marine et de l'armée de Condé;
- 5° RAMEAU DE PUYVALLIER, représenté par Jean-François-Maxime, comte de Malet de La Farge, qui a eu de feu Aimée-Henriette DE BEAUGLAIR, sa femme :
 - A. Albert, marquis de Malet, né en 1809;
 - B. Louis-Victor-Arthur, comte de Malet, née en 1810;

6° RAMEAU DE ROQUEFORT, subdivisé en :

- A. RAMEAU DE ROQUEFORT, dont le représentant prenait avant la Révolution le titre de marquis de Malet-Roquefort. Ce rameau est aujourd'hui représenté par Ernest, baron de Malet de Roquefort, marié à sa cousine Catherine-Coralie DE MALET ;
- B. RAMEAU DE FONTCAUDE, représenté par Louis, comte de Malet de Fontcaude, près La Réole ;
- C. RAMEAU DE SAINT-ÉMILION, représenté par Louis-Alexandre, vicomte de Malet-Roquefort, né en 1782, veuf, le 19 août 1843, de N... DE LAVAU ;
- D. RAMEAU représenté par Jean-Alexandre, baron de Malet-Roquefort, né en 1783, colonel en retraite, marié à N... DE BONNEAU.

7° RAMEAU DE LA BORIE, représenté par Félix de Malet de Rivière, près Périgueux, marié à N... DE MAULMONT.

NOTA. — La maison de Malet de La Jorie et ses rameaux ont cessé, vers le milieu du XVIII^e siècle, d'écarteler leurs armes *du lerrier et des étoiles sur champ d'azur*. Cette famille ne porte plus depuis lors que les armes pleines : *de gueules, à 3 fermaux d'or*, ainsi que le constatent plusieurs sceaux de titres originaux et l'écusson peint et décrit en tête du Mémoire des preuves de noblesse de Jean Malet de Puyvallier de Roquefort, dressé en 1759 par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de la Noblesse de France.

(Notice communiquée par M. Henry-Auguste-Olivier, marquis de Malet.)

